

Saint-Denis, le 2 janvier 2024

TRI DES BIODÉCHETS OBLIGATOIRE AU 1ER JANVIER 2024 : PLAINE COMMUNE EST PRÊT !

Depuis le 1er janvier 2024, le tri des biodéchets - déchets alimentaires et déchets verts issus des jardins - est obligatoire pour les collectivités et les producteurs de biodéchets hors ménages. Plaine Commune veille à ce que tout citoyen dispose d'une ou plusieurs solutions pour pouvoir trier ses biodéchets qui représentent 65 kg/hab./an sur le territoire et qui constituent une matière organique utile, précieuse et non chimique pour fertiliser les sols. Plaine Commune, de part ses engagements, est prêt pour répondre à l'obligation du tri des biodéchets.

PLAINE COMMUNE, UN ACTEUR ENGAGÉ HISTORIQUE

Depuis près de 10 ans, Plaine Commune s'engage au travers de ses politiques publiques pour une réduction des déchets sur le territoire. 3 exemples d'engagements portés par l'EPT:

- Depuis dix ans, l'EPT permet aux habitants d'obtenir **gratuitement** des **composteurs individuels** aux habitants en pavillons avec jardin, des **lombricomposteurs individuels** aux habitants en appartement et des **composteurs partagés** pour les habitants motivés disposant d'un espace en pied d'immeuble, des formations mais également des solutions pour des établissements type écoles, crèches, EPHAD...
- Par son **Plan Climat-Energie Territorial** Plaine Commune s'engage à **diminuer de 40% la consommation d'énergie**, en réduisant le nombre de camion de collecte ou leur fréquence de passage et à **augmenter de 30% sa production d'énergie** par la méthanisation par exemple.
- Le **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** adopté en septembre 2022 par les élus de Plaine Commune fixe l'objectif d'une réduction **de 6% de la production de déchets d'ici 2028**.

EXPÉRIMENTER POUR MIEUX DÉPLOYER

Dès 2018, une expérimentation de la **collecte en porte-à-porte des gros producteurs** est lancée sur le territoire par le Sycotom associant les écoles de trois villes : Saint-Denis, puis Epinay-sur-Seine et Saint-Ouen-sur-Seine, ainsi que tous les gros marchés forains du territoire.

En 2023, **5 nouvelles expérimentations sont testées** : déploiement du compostage individuel pour tous les pavillons d'Epinay-sur-Seine, déploiement du compostage partagé sur le quartier de la Maladrerie à Aubervilliers et deux expérimentations de collecte des déchets alimentaires en point d'apport volontaires sur l'ensemble de L'Île-Saint-Denis et le quartier Garibaldi-Zola-Rosiers de Saint-Ouen-sur-Seine.



Début 2024 : **expérimentation de collecte des déchets alimentaires** des ménages autour du marché forain du centre-ville de Saint-Denis.



Plaine Commune est bien décidé à poursuivre le déploiement de solutions innovantes en 2024 et se réjouit que la législation en matière de gestion des biodéchets s'étende sur le territoire national.



Mathieu Hanotin, maire de Saint-Denis, président de Plaine Commune



DES EXPÉRIMENTATIONS AUX RETOMBÉES POSITIVES

Le bilan des expérimentations menées par Plaine Commune a permis de construire un scénario de déploiement de ces solutions sur le territoire mais également de pouvoir améliorer ce qui sera proposé demain.

- * 40% des foyers rencontrés ont témoigné de leur intérêt et **500 composteurs individuels** ont été livrés aux foyers en 2023.
- * Le taux de ménages dotés d'un composteur sur Epinay-sur-Seine est passé de **17% à 36% en 2023**.
- * Près de **90% des écoles du territoire** collectées pour leurs déchets alimentaires.
- * Concernant les points d'apports volontaires, près de **40% des foyers** ont échangé avec les écoanimateurs du Sycotm et la performance de collecte est d'environ **5kg/an pour les habitants desservis**.



ET POUR 2024 ?

La priorité est donnée à la **prévention** avec un **déploiement des solutions de compostage individuel et collectif**, notamment dans les **parcs et jardins** de Plaine Commune.

Là où le compostage ne pourra être proposé, des **points d'apport volontaire** pour déposer ses déchets alimentaires seront progressivement installés.

Après échange avec les 9 villes du territoire, le calendrier de déploiement qui sera adopté en février prochain prévoit ainsi une montée en puissance des solutions proposées en 2024 et sur les prochaines années.



COUP DE PROJECTEUR SUR 2 ACTEURS ENGAGÉS DU TERRITOIRE

• Les Alchimistes

En 2020, une première expérimentation de collecte des déchets alimentaires des ménages via des points d'apport volontaire est lancée sur la quartier du Clos Saint-Lazare à Stains avec les Alchimistes, le Sycotm et Plaine Commune. La collecte se fait à cheval et le traitement des déchets alimentaires est réalisé sur place avec un électrocomposteur.

• Moulinot

L'entreprise Moulinot s'est installée à Stains en 2019. Pionnière de la collecte et de la valorisation des biodéchets en France, elle étend son activité en région : à Bordeaux, Angers et s'est récemment engagé auprès de la ville de Paris. Entreprise d'économie sociale et solidaire, elle forme hommes et femmes éloignés de l'emploi à ces nouveaux métiers.

contact presse:

Félix GRAND

felix.grand@plainecommune.fr

07 76 62 40 56